

## Observations reçus le 11 avril 2019 à 16h13 concernant l'enquête publique CIDEME - DOUCHY-LES-MINES

Hortense de Méreuil  
Conseillère Régionale Hauts de France  
151, avenue du Président Hoover  
59 555 Lille cedex

Lille, le 4 avril 2019

Mairie de Douchy les Mines  
Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Monsieur Gérard Kawecki  
37 place Paul Eluard  
59 283 Douchy les Mines

LRAR  
10 pages + 10 pages d'annexes

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je viens vers vous pour déposer ma contribution à l'enquête publique sur la demande d'augmentation de capacité de l'incinérateur de Douchy les Mines de 80 000 à 120 000 tonnes.

La communication sur l'enquête publique est insuffisante. L'avis d'enquête publique était difficilement accessible. Il n'était pas indiqué dans la Voix du Nord qui informait de cette augmentation de capacité les 1<sup>er</sup> mars et 26 mars. Il n'était pas indiqué sur le site internet du siaved. (annexe 1) J'ai dû demander par courriel au siaved l'information.

La Voix du Nord fait une manipulation en titrant dans les deux articles :  
« la capacité de traitement de l'incinérateur de déchets passera à 120 000 tonnes »  
« Pourquoi la capacité de l'incinérateur du Siaved va augmenter ».  
Ces titres laissent à penser que les faits sont actés et que rien ne peut être fait contre.  
Et cela présume du résultat de l'enquête publique.

### Cadre législatif :

Les Plans déchet en vigueur à ce jour sont les plans départementaux car le plan régional n'est pas validé.

C'est le plan déchet du département du Nord qui s'applique pour le Nord et qui s'impose encore. Le plan déchet régional est en cours de conception, il ne s'applique donc pas.

Or, le plan déchet du nord indique page 87 (annexe 2) que le département est en «sur capacité» et que « la capacité de traitement par incinération est suffisante». Ce qui veut dire que l'augmentation de capacité d'incinération n'est pas autorisée.

Le SIAVED interprète le Plan du Nord à la faveur de l'extension ce qui n'est, à mon avis, pas correct.

Le siaved laisse à penser dans son introduction qu'il est conforme au futur plan déchets alors qu'il n'est pas adopté ! Le conseil régional a hérité de la compétence déchet par la loi notre en 2015, le Plan régional des Déchets est en cours de concertation. Nous avons demandé au Président du Conseil Régional à plusieurs reprises de sursoir à toute décision en attendant l'adoption du plan déchet régional. Le moindre des respects est d'attendre que la consultation soit achevée et respectée et que les décisions des élus soient respectées et applicables.

Il est faux de dire qu'il n'y a pas assez de capacités ISDND (annexe 3), je mets en copie le tableau du projet de PRPGD, Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Il est faux de dire qu'il n'y a pas de capacités de brulage proche ! Les incinérateurs de Saint Saulve et Maubeuge sont en recherche de déchets à bruler. Je joins le tableau du projet de PRPGD (annexe 4).

Au vu de cette demande du Siaved d'augmentation de capacité de l'incinérateur, que valent ces planifications faites par les Départements et les Conseils Régionaux et que valent les lois? Quel crédit peut on donner au futur PRPGD des Hauts de France, ce n'est pas un encouragement pour les Hauts de France qui voit son plan bafoué et qui pourrait subir le même sort.

#### Loi TECV

Ce projet vient à l'encontre de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte qui prône la prévention et la réduction des déchets.

Il est connu que si on augmente les routes, cela ne résout rien au trafic routier qui lui, aussi augmente et parfois plus.

Il en est de même pour les déchets. Plus il y aura de capacités, moins la recherche de réduction, de prévention, de préservation de nos ressources sera mise en place.

#### PPA, Plan de Protection de l'Atmosphère

Quel est la compatibilité avec le Plan de Protection de l'atmosphère ?

Deux Plans de Protection de l'Atmosphère en Hauts-de-France ont été signés pour améliorer la qualité de l'air, diminuer les émissions de polluants atmosphériques et se conformer aux exigences européennes. Le PPA interdépartemental, signé en mars 2014 par les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais, engage ainsi 26 actions sur ces territoires. Les objectifs pour 2020 sont de diminuer de 31 % des émissions en particules PM10 et de 33 % celles en oxyde d'azote, par rapport à 2010. (annexe 5)

Les quantités émises de nox, dioxyde d'azote, sur le territoire de Douchy les Mines est entre 222 tonnes et 1964 tonnes (source atmo) en 2012. (annexe 6)

Les émissions sur le territoire de la Porte du Hainaut (les polluants sont donc très dilués par rapport à Douchy et Bouchain) sont de 38,2 kg par habitant tandis que les émissions en hauts de France par habitants sont de 19.7 kilos. (source atmo). Sur les zones de Douchy-les mines et Bouchain, les zones sont en noirs, il n'y a pas de chiffres indiqués. Voir pièces jointes.

Les émissions sur la région du Valenciennois et particulièrement sur Douchy les Mines sont-elles compatibles avec le PPA ?

Combien l'augmentation de capacité de l'incinérateur de Douchy vont-ils ajouter de NOX supplémentaires? (annexe 7)

Les particules PM10 sont en augmentation entre 2008 et 2012 (source atmo). Sur le territoire de Douchy les Mines, elles sont entre 57 et 256 tonnes soit 7.4 kilos par habitant.

Les particules PM2.5 n'ont pas été mesurées mais elles sont indiquées en augmentation sur Valenciennes Metropole entre 2008 et 2012 de + 8% et de 25% sur cette même période soit 110 tonnes de plus provenant de l'industrie, des déchets, de l'énergie et de la construction. (annexe 8)

#### Remarques diverses

- Quelles sont les économies de ressources en augmentant les capacités de brulage ? Les ressources se raréfient et on continue à les bruler.
- Il y a des capacités ailleurs, proches, non utilisées, Maubeuge et Saint Saulve. Pourquoi augmenterait-on la capacité de l'incinérateur de Douchy les Mines ?
- Des déchets non dangereux entrent dans l'incinérateur et il en ressort des déchets dangereux. Quel est le bénéfice pour l'Homme ?
- Les déchets qui vont entrer contiennent des bio déchets, ce sont des déchets contenant une forte humidité. Les bruler demande beaucoup d'énergie étant donné le taux d'humidité, le rendement est-il si intéressant ?
- Les Biodéchets pourrait être de l'OR en étant triés. En effet, le compost obtenu pourrait être de l'engrais naturel. Et il est normal que le végétal retourne à la terre. Or, ces biodéchets vont être transformés en déchets dangereux par le brulage dans les fours de l'incinérateur de Douchy les Mines.

#### Rapport du MRAE :

- Les particules fines, le so2 et les nox ne sont pas prises en compte dans l'évaluation quantitative des risques sanitaires d'autant que les nox constituent le polluant emis en plus grande quantité par l'usine et que ces trois polluants disposent de valeurs guides.
- L'exploitants s'engage à ne pas augmenter les concentrations des divers polluants rejetés ? Ils sont forfaitairement augmentés de 36% !
- L'interprétation des milieux constatent une dégradation potentielle en plomb et en benzoapyrène pour l'air et une dégradation pour les sols en arsenic et plomb.
- L'autorité environnementale recommande de réaliser une évaluation prospective des risques sanitaires en tenant compte de l'accumulation des rejets dans le temps et de l'actualiser en prenant compte les résultats du suivi de l'environnement qui doit être mis en place.
- L'étude d'impact n'a pas pris en compte les mesures du bruit résiduel et des niveaux sonores en des périodes d'activités comparables.
- Les refiom sont stockés dans les mines de sel profondes en alsace. Encore des transports et des risques créés et déplacés.

### Langage du demandeur :

- « Le cideme est sollicité pour augmenter sa valorisation énergétique » ! Vous ne croyez pas que le cideme a plutôt proposé sa valorisation énergétique afin d'augmenter ses capacités et ses revenus. Il ne faut pas inverser les rôles. Je dirai plutôt qu'ils ont créé la demande.  
Les élus ont-ils une vraie connaissance de la dangerosité de ce site pour la population ?

### Les grands principes :

- Respect du principe de précaution, la dangerosité des incinérateurs est démontrée, la population de notre région détient des records de mauvaise santé, ce projet va aggraver la santé de la population.
- Respect du principe de proximité : les OMR viennent du Nord, Pas de Calais et de l'Aisne. Où est le principe de proximité cité 17 fois dans le projet de PRPGD ?  
Ce principe est inscrit dans la loi tecv.

La zone de chalandise des Dasri est immense, ils peuvent provenir de toute la France, de Belgique, du Luxembourg et d'Allemagne. Quel seront les impacts sur les transports ?

Et pourquoi, ne pas arrêter le brulage des DASRI qui viennent de très loin pour bruler les déchets de l'Aisne, plus proche ?

Il n'y a pas de possibilité de transport fluvial ou par voie ferrée, ce site est-il pertinent ?

En plus de l'augmentation de capacité, le siaved, exploitant de l'incinérateur de Douchy les mines demande une extension de la zone de chalandise. Eh oui, il faut les nourrir ces incinérateurs.

La zone de chalandise serait étendue à l'Aisne. Que fait l'Aisne avec ses déchets, pourquoi a-t-elle besoin de les exporter et polluer le valenciennois ? Pourquoi envoient-ils leurs déchets si loin ? Quelles sont les modalités de transferts des déchets de l'Aisne ? Où sont les efforts de prévention et de réduction du département de l'Aisne ?

- Respect du principe de la hiérarchie des modes de traitement inscrit dans la loi TECV :
  - On doit commencer par diminuer à la source des déchets par la prevention et la reduction.
  - Deuxième étape, on Réemploi.
  - Troisième étape, on Recycle.
  - Quatrième étape, éventuellement, on incinère.
  - Cinquième étape, en dernier recours, on met en décharge.

C'est limpide et logique.

L'incinération est un mode de traitement qui devrait venir après la prévention, la réduction, le recyclage. Je ne pense pas que tout soit fait sur les territoires des zones de chalandise pour que ce principe soit respecté.

Que sort-il des incinérateurs ?

Qu'est ce qu'un incinérateur "PROPRE" ?

Substances toxiques rejetées via les fumées : (70000m3/H) 24H/24 365 JOURS PAR AN

TABLEAU DES POLLUANTS (*mesurés*) EMIS PAR L'INCINERATEUR FLAMOVAL (p22/176 BURGEAP 26/07/2007) 92500 Tonnes d'OMR/an

POLLUANTS	VALEUR D'EMISSION MAXIMALES EN SORTIE DE CHEMINEE (KG/AN)
POUSSIERES	6 132 à 30 000(p 23 étude d'impact)
CADMIUM	31
MERCURE	31
PLOMB	215
CHROME	25
ARSENIC	8,5
NICKEL	42
MANGANESE	17
DIOXINES ET FURANNES	0,0006
COV TOTAUX (BENZENE)	6 132
MONOXYDE DE CARBONE (CO)	30 660
FLUORURE D'HYDROGENE	613
CHLORURE D'HYDROGENE (HCL)	613 à 4029 autorisation pref prov du 01/02/2013
DIOXYDE DE SOUFRE	31 à 8672 autorisation pref prov du 01/02/2013
DIOXYDE D'AZOTE	122 640
AMONIAQUE	5781

POLLUANTS	QUANTITE (TONNES/an)
MACHEFERS	30 000
REFIOM	1 100
CENDRES	2 400

- POUSSIERES : PM 2.5 microns VLE:10mg/Nm3
- METAUX LOURDS supplémentaires :Antimoine , arsenic, plomb, chrome 3 et 6,cuivre, manganèse, nickel , vanadium, étain, sélénium , tellure , zinc, mercure, cadmium , thallium

**L'incinération semble être une solution magique, on perd 90% du volume et 70% de la masse. Mais les déchets qui en sortent sont beaucoup plus toxiques.**

**L'air, les aliments, le sol sont contaminés.**

### Que valent les normes techniques?

- Doses de toxiques moindres qu'auparavant MAIS –70 000 m3 de fumées par heure– 560 000 personnes saturées par jour pour l'incinérateur de Saint Omer.
- 60 heures par an : possibilité de fumées non filtrées(art 10 arrêté 20.09.02).
- Les normes françaises actuelles sont 150 fois plus tolérantes que celles des USA.
- Baisse inévitable des normes: que ferons-nous de l'incinérateur?
- Pas de normes reconnues pour les enfants !
- On ne dose que quelques molécules parmi les centaines émises par l'incinérateur.

### Rapport de la cour des comptes (octobre 2011)

« Pas de véritable transparence de gestion », « pas d'information objective des citoyens », un pilotage « défaillant » et « imparfait », « faiblesse de la prospective », « des coûts à la hausse et insuffisamment maîtrisés », « une maîtrise difficile par les collectivités de leurs relations avec les prestataires privés »

Le rapport souligne également les problèmes de surcapacité des incinérateurs

### Santé

- En 1997, l'OMS reconnaît la DIOXINE comme CANCERIGENE
- En 1998 : le Ministère de l'environnement signale que de nombreux incinérateurs émettent des dioxines à un taux supérieur à 10 I-Teq/m3 de fumées émises, donc sont potentiellement toxiques.
- Depuis 2002 : nouvelles générations d'incinérateurs, munis de filtres, diminuant l'émission de dioxine < 0,1 ng I-Teq/m3 de fumées rejetées Mais les nouvelles normes sont techniques et non sanitaires

### Etude épidémiologique de l'INVS

Le but est d'étudier l'incidence des cancers à proximité de 16 incinérateurs sur 4 départements disposant de registre des cancers et 2,5 millions d'habitants concernés.

L'analyse met en évidence « un lien statistique significatif entre le niveau d'exposition aux incinérateurs des années 1972 à 1985 et l'augmentation de la fréquence de certains cancers au cours des années 1990-1999

Les résultats de cette étude sont les suivants : pour la population vivant à proximité des incinérateurs :

- +23% de cancer myélomes multiples chez l'homme
- + 22 % de cancer sarcomes multiples
- + 18% de cancer lymphomes malins non hadgkiniens
- + 16% de cancers du foie
- + 9% de cancer du sein.

Les réductions des dernières normes de rejets de quelques polluants ne correspondent pas en réalité à une tolérance sanitaire mais seulement à la FAISABILITE TECHNIQUE du moment. Elles n'ont fait depuis l'objet d'aucune autre étude épidémiologique permettant d'affirmer l'absence de risque sanitaire pour les populations vivant sous le panache des incinérateurs.

Les décideurs politiques ou administratifs considèrent-ils aujourd'hui qu'il faut demander aux populations situées sous les retombées du panache d'un incinérateur d'ordures ménagères de patienter 10 ou 20 ans pour lancer une nouvelle étude épidémiologique et apprécier le risque encouru ?

Pourquoi aucune étude prévue pour analyser les causes d'un tel excès de risque?

Pourquoi de nouvelles pathologies sont elles apparues entre 2006 et 2008?

Pourquoi le résultat sur les leucémies figurant dans l'étude n'ont pas été publiés?

Pourquoi ne pas avoir poursuivi le suivi de ces populations? (problème des latences)

#### Quelles pathologies pour quels toxiques ?

Dioxine–Cancers–Trouble de la fertilité –Malformations–Accumulation dans le système graisseux (« capital dioxines »).

Métaux lourds: –Cancers–Insuffisance rénale–Atteinte du système nerveux : retards intellectuels (Baisse du Q.I. des enfants)

Nombreux Toxiques non mesurés

Un médecin de Strasbourg proche de l'incinérateur déclare que la pollution liée à la pollution de l'air provoquent ¼ des pathologies respiratoires et ¾ des pathologies cardiovasculaires et cancéreuses et 524 000 décès prématurés en Europe. Les particules ultra-fines ne sont pas mesurées. La pollution des incinérateurs est proche de celle du trafic routier. Les pathologies respiratoires augmentent significativement : bronchiolite chez l'enfant. Les bébés de moins d'un an dont la maman a été exposée pendant la grossesse développent des maladies asthmatiques. Les particules ultra-fines traversent le placenta.

Le risque d'infarctus du myocarde est multiplié par 3 dans les deux heures qui suivent une exposition aux particules ultra fines. Habiter à moins de 50 mètres d'un grand axe routier augmente le risque cardiaque de 38% par rapport à habiter à 500 mètres.

La relation entre le cancer du foie et les sarcomes des tissus mous sont positives

La leucémie chez l'enfant dont la résidence se trouve à moins de 150 mètres d'une route à grande circulation est de +30%

Une grande étude européenne indique : +18% de risque de cancer du poumon avec une exposition de 5mg par m<sup>3</sup> aux particules de moins de 2.5microns et +22% avec une exposition de 10mg par m<sup>3</sup> aux particules de moins de 10 microns. Les particules de moins de 0.1 microns ne sont pas mesurées.

### Les effets de la pollution de l'air sont scientifiquement prouvés.

Les études sur l'impact des dernières générations d'incinérateurs manquent encore, néanmoins l'impact sanitaire des incinérateurs nouvelle génération est loin d'être négligeable ! Se pose également le problème des contrôles et des mesures, comme l'ont révélé de nombreux dysfonctionnements dont celui de l'incinérateur de Strasbourg pour lequel les enquêtes réalisées ont démontré des pannes fréquentes des appareils de mesures d'émissions ! La pollution de l'air est un problème de santé publique, la participation de l'incinération y participe de manière non négligeable.

### Parallèle avec l'amiante :

L'amiante et Incinérateur même histoire. L'amiante délivre des cancérrogènes. Le délai est de 20 à 30 ans entre exposition et apparition des cancers. Les doses techniques ont progressivement diminué jusqu'à son interdiction. Les molécules émises ont des effets multiplicatifs. On nous a longtemps dit qu'il n'était pas possible de se passer de l'amiante

### Réalités sanitaires dans notre region

Le Nord Pas de Calais affiche le plus mauvais état de santé de France avec la plus faible espérance de vie :

- Surmortalité par cancers dans la région : + 29%
- Surmortalité précoce par cancer de la region : + 37,3%
- Surmortalité par cancer du sein à St Omer : + 163,6 %

Sur le "terrain": augmentation des maladies chroniques, cancers plus nombreux et plus précoces.

Et les Valenciennois dans tout cela ? Question pollution, ils sont servis avec Lme, l'incinérateur de Saint Saulve, la centrale de Hornaing fermée maintenant et la centrale de Bouchain, l'incinérateur de Douchy les Mines ? Les chiffres de métaux lourds, cov, et ainsi que les taux de cancers indiqués tout à l'heure étaient pour un seul incinérateur ! Multipliez ces chiffres par quatre, quels sont les tonnes de polluants qui sont dispersés dans l'atmosphère du Valenciennois ? Et quels sont les effets cocktail de ces polluants sur la santé de la population ?

La Voix du Nord titrait l'an dernier à propos de l'état de santé dans le Valenciennois : "Et la santé ? Ce n'est vraiment pas le pied. La mortalité dépasse très largement celle de la France. + 31% ! Une épidémie de sur-mortalité."

On me répond toujours que c'est l'alcool et l'accès au soins et que les gens ne prennent pas leur santé en main. Mais comment la population peut-elle prendre soin d'elle quand on la force à respirer ces tonnes de polluants ? Bien sur qu'il n'y a pas que cela, mais il y a aussi cela et les politiques, par leurs décisions, ne laissent pas le choix à la population.

### Des exemples de bonne gestion des déchets :

Manspach a fait figure de village gaulois dans les années 1990. Pourquoi ?

La région de Mulhouse voulait construire un incinérateur.

La population n'en voulait pas pour la pollution atmosphérique engendrée

- Le cout du traitement des déchets aurait été multiplié par 3
- 25% du poids des ordures incinérées revenait sous forme de machefers dans la décharge proche qu'ils voulaient voir disparaître et 3% dans les Refiom.

Le conseil municipal de manspach a rejeté le principe de l'incinération. La municipalité a pris en charge la gestion des déchets. 32 communes alentour l'ont suivi.

Comment ont-ils fait ?

Après consultation de la population, ils ont adopté le principe d'incitativité et de valorisation du geste de tri. Ils ont mis en place la redevance incitative avec la pesée embarquée. Chaque foyer trie ses déchets et paye au poids de ses déchets résiduels. Tout cela s'est accompagné de communication envers la population et des installations nécessaires à la prévention, la réduction et le tri.

Quels sont les résultats aujourd'hui ?

- 64 kilos d'ordures ménagères résiduelles par an et par habitant. Il est 4 fois supérieur en hauts de France avec 256 kilos
- 88 kilos de collecte sélective. C'est la poubelle de tri. Elle est de 47 kilos en moyenne en France.
- 45 kilos de biodéchets après une part importante qui reste dans les jardins. Ils sont de 17 kilos en France. Les biodéchets sont de l'or or. Une fois composté, ils enrichissent la terre.
- Le cout total de la gestion des déchets sur la communauté de communes porte d'alsace est de 54 euros par habitant avec une gestion vertueuse des déchets. La moyenne française est de 89 euros. A titre personnel, je paye 374 euros de taxe d'ordure ménagères.

Ce système fonctionne depuis 20 ans. Les habitants ont compris l'intérêt du tri avec la baisse du cout de traitement de leurs déchets et l'abandon de l'incinération. Le département du Haut Rhin a emboité le pas et a de bonnes performances en matière de déchets.

Une politique beaucoup plus vertueuse et volontaire, une politique tendant au « zéro déchet, zéro gaspillage » supprime ces usines dangereuses et créerait beaucoup plus d'emplois que ces usines à pollution.

De multiples d'exemple de gestion vertueuse des déchets existent et sont mises en œuvre. C'est une belle opportunité d'emplois pour notre région et de meilleure santé.

## L'ADEME :

Les grandes tendances observées sont la réduction des déchets depuis la fin des années 2000 (à la source et déchets résiduels) et l'augmentation des déchets collectés avec cependant multiplication des filières. Pour l'Ademe, la France n'a pas besoin de nouvelles capacités d'incinération. L'Ademe a publié en avril 2017 un avis portant sur "l'avenir du traitement des ordures ménagères résiduelles" en France. Elle prévoit une réduction importante des quantités d'ordures ménagères résiduelles à traiter (de 17,7 Millions de tonnes en 2013 à 14,7 Mt en 2025), et livre plusieurs recommandations pour que ce tournant soit pris en compte dans le choix et le dimensionnement des installations de traitement des déchets.

Cet avis intervient alors que les Régions se lancent, conformément à la loi NOTRe, dans des exercices de planification de la prévention et de la gestion de l'ensemble des déchets, à horizon 6 et 12 ans. Cette planification régionale demande à étudier l'adaptation des usines et nouveaux flux (biodéchets prévention, tarification incitative,...).

Pouvez-vous me communiquer l'étude technico-économique qui justifie cette augmentation de capacités ?

Quels sont précisément la nature des déchets des 40 000 tonnes supplémentaires ?

Quelle est la pollution supplémentaire avérée en flux en non pas en pourcentage ?

Pouvez-vous demander une étude sur les transports ?

Pour la compatibilité avec le Plan du Nord, pouvez-vous demander une expertise juridique indépendante du siaved et des services de l'état ?

Cette demande du siaved va à l'encontre de tous les principes de gestion des déchets.

Au vu de l'état de santé de la population et de la pollution existante sur le Valenciennois et les effets cocktail non pris en compte, j'affirme, que cette augmentation de capacité de l'incinérateur de Douchy les Mines est une atteinte à la santé de la population du Valenciennois.

Ne laissons pas passer la possibilité de résilience pour notre région avec une gestion vertueuse des déchets et de nombreux emplois à la clef.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, allez-vous laisser faire cette augmentation de capacité et de zone de chalandise de l'incinérateur de Douchy les Mines ?

Je suis à votre disposition pour en discuter si vous le souhaitez.

Veillez recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations. Dans l'attente de vous lire.



 RÉDUIRE MES DÉCHETS       MIEUX TRIER, MIEUX COLLECTER       QUE DEVIENNENT MES DÉCHETS       QUI SOMMES-NOUS ?

Enfin, cette augmentation de capacité permettra de réduire la mise en décharge, pour laquelle la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) ne fait que croître.

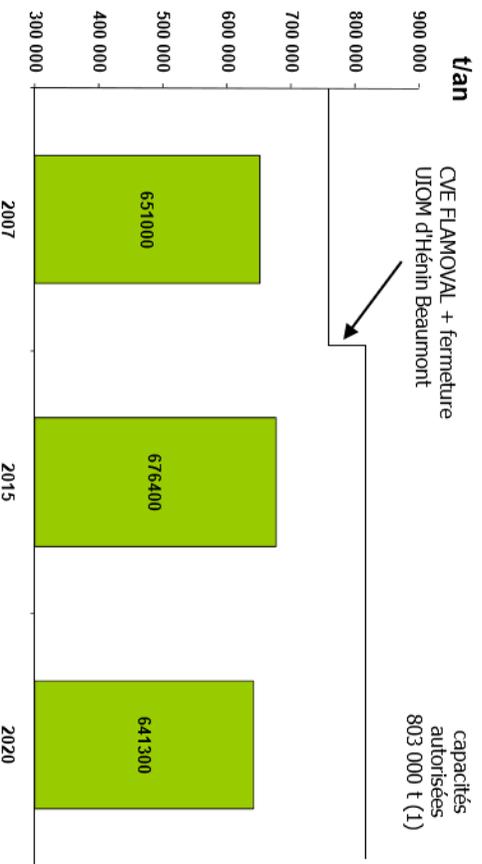
### Comment participer à l'enquête publique ?

Le dossier de cette enquête publique est consultable sur support papier et informatique, pendant un mois, **du 11 mars au 11 avril 2019 inclus en Mairie de Douchy-les-Mines**, aux heures d'ouverture. Les observations pourront être formulées sur le registre d'enquête publique en mairie ou par voie électronique, avant la clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur tiendra également des permanences en mairie de Douchy-les-Mines : lundi 11 mars 2019 de 8h00 à 12h00, vendredi 29 mars 2019 de 13h30 à 18h00, samedi 6 avril 2019 de 8h00 à 12h00 et jeudi 11 avril 2019 de 13h30 à 18h00.

PARTAGER :  

- LES D  
PRÉ
- CON  
RÉP  
BAC D
- MON  
DE
- M  
D
- CON  
CON



Graphique 12 : Déchets résiduels à incinérer en 2015 et 2020

(1) source : DREAL

L'augmentation des tonnages incinérés entre 2007 et 2015 est liée à la mise en service du CVE de la CU de Dunkerque et au projet de CVE d'Arques (Flamoval). Alors qu'en 2007, les déchets municipaux résiduels de l'arrondissement de Dunkerque étaient tous stockés en ISDND, le Plan prévoit pour 2015 l'incinération de 110 500 tonnes sur cet arrondissement. Par conséquent, à l'horizon 2015, malgré une diminution de 7 % des ordures ménagères, les nouveaux CVE qui desservent l'arrondissement de Dunkerque font augmenter les quantités à incinérer.

*Les quantités à incinérer en 2015 et 2020, en l'état des connaissances actuelles, sont inférieures aux capacités autorisées (cf. graphique 12). La capacité autorisée pour le traitement thermique est jugée suffisante pour le territoire concerné par le Plan du Nord.*

*Par conséquent, la prospective réalisée à l'horizon 2020 ne met en évidence aucun besoin de nouvelles capacités d'incinération dans le Nord jusqu'à cette échéance, en dehors des projets engagés (Flamoval).*

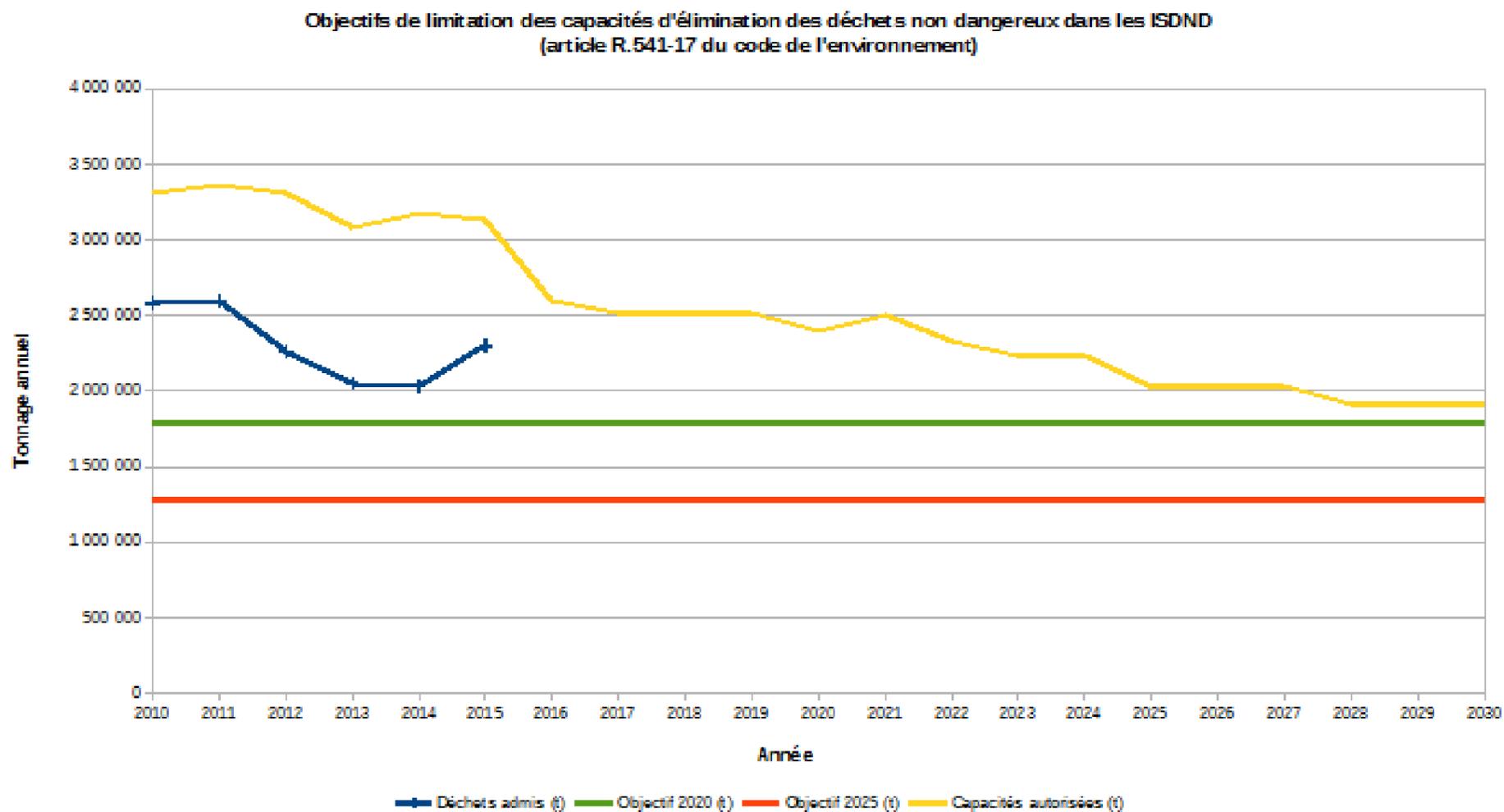
#### 10.4.3 LA GESTION DES MÂCHEFERS D'INCINERATION

##### ► Etat des lieux

Il existe deux plates-formes de maturation des Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères (appelés MIOM) dans le Nord, qui répondent aux besoins du département.

En 2007, les mâchefers représentaient 143 739 tonnes, soit 22 % des tonnages entrants sur l'ensemble des installations. Tous les mâchefers produits par les CVE du Nord sont classés comme valorisables selon la circulaire du 9 mai 1994. En 2007, tous les mâchefers produits dans le Nord étaient recyclés en techniques routières après maturation soit, à Fretin (pour Halluin et Petite Synthe) soit, à Lourches pour les 3 autres CVE (sources : rapports annuels 2007 et DREAL).

Figure 44 : ISDND - Capacités annuelles autorisées, tonnages admis et objectifs de limitation à 2020 et 2025



Source : DREAL Hauts-de-France (2018)



1753 / 2572

rechercher



Tableau 49 : Liste et capacités des centres de valorisation énergétique

DEPARTEMENT	NOM DE L'ETABLISSEMENT	COMMUNE	MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE MISE EN SERVICE	CAPACITE ANNUELLE AUTORISEE (t)	TONNAGE TRAITE EN 2017	TONNAGE DMA TRAITE EN 2017	TONNAGE DAE TRAITE EN 2017	PERFORMANCE ENERGETIQUE R1 2017	COGENERATION
59 - Nord	CVE de Douchy-Les-Mines	DOUCHY-LES-MINES	SIAVED	1977	88 000	88 083	81 108	6 975	PE GEREPE 69,9% R1 70,86%	Oui en 2014 Extension en 2018-2022
	CVE Antarés	HALLUIN	MEL	2000	350 000	347 411	347 411	0	67,50%	Projet RCU Mise en service 2020
	CVE de Maubeuge	MAUBEUGE	SYNDICAT MIXTE ARRONDISSEMENT AVESNES	1981	92 360	86 981	80 832	6 149	60,18 %	Oui Mise en service nouveau projet 2020
	CVE de Dunkerque	DUNKERQUE	CUD	2007	86 000	83 913	81 652	2 261	60,20%	Etude extension RCU et industrie
	CVE de Saint-Saulve	SAINT-SAULVE	ECOVALOR	1977	140 000	114 858	113 718	1 140	56,00%	Non Etude RCI projet 2019
60 - Oise	UIOM de Villers-Saint-Paul	VILLERS-SAINT-PAUL	SMDO	2004	173 250	141 703	125 604	16 099	83,20%	Oui
62 - Pas-de-Calais	UIOM de Labeuvrière	LABEUVERIERE	ARTOIS COM	1979	160 000	87 351	70 962	16 389	53,00%	Oui Etude RCU
	UIOM Flamoval	ARQUES	SMFM	2012	92 500	92 365	81 647	10 718	90,46%	Non Etude RCI et travaux fin 2017
	UVE de Noyelles-Sous-Lens	NOYELLES-SOUS-LENS	CALL	1973	106 000	101 323	72 846	28 477	83,00%	Non Etude de planification énergétique
<b>TOTAL :</b>					<b>1 288 110</b>	<b>1 143 988</b>				

Sources : SINOE et GEREPE (2017)



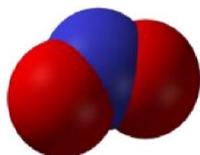
## Les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

66

Les oxydes d'azote représentent les formes oxydées de l'azote, les principaux sont le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et le monoxyde d'azote (NO).



Ils proviennent de la combustion de combustibles fossiles et de procédés industriels (fabrication d'engrais, traitement de surface etc.). Les principaux émetteurs sont le transport routier et les grandes installations de combustion, ainsi que les feux de forêts, les volcans et les orages.



Le NO<sub>2</sub> est un gaz très toxique (40 fois plus que le monoxyde de carbone et quatre fois plus que le monoxyde d'azote). Il pénètre profondément dans les poumons et irrite les bronches. Chez les asthmatiques, il augmente la fréquence et la gravité des crises. Chez l'enfant, il favorise les infections pulmonaires.

Les NO<sub>x</sub> participent au phénomène des pluies acides et à l'accroissement de l'effet de serre.

99

## PM10 et PM2.5

66

Les particules en suspension varient en fonction de la taille, des origines, de la composition et des caractéristiques physico-chimiques. Les particules fines PM10 et PM2.5 ont un diamètre respectivement inférieur à 10 micromètres (µm) et à 2,5 µm. Elles sont d'origine naturelle ou d'origine humaine.



Les particules PM10 proviennent essentiellement du chauffage au bois, de l'agriculture, de l'usure des routes, des carrières et chantiers BTP. Les PM2.5 proviennent essentiellement des transports routiers et du chauffage au bois.

Plus les particules sont fines, plus elles pénètrent profondément dans les voies respiratoires. Les PM2.5 ont ainsi un impact sanitaire plus important que les PM10.

Elles peuvent irriter et altérer la fonction respiratoire. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérogènes du fait de leur propension à adsorber des polluants et les métaux lourds.

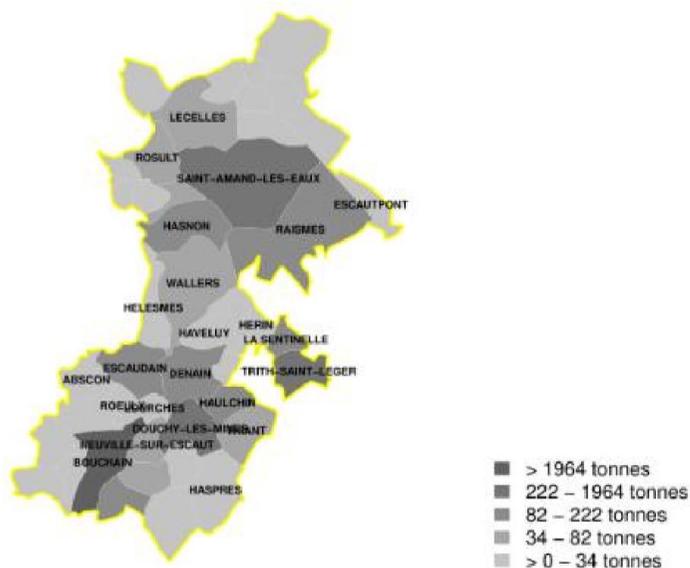
Les effets de salissure des bâtiments et monuments sont les atteintes à l'environnement les plus évidentes. Certaines particules contribueraient au réchauffement climatique.

99



## Oxydes d'azote (NOx)

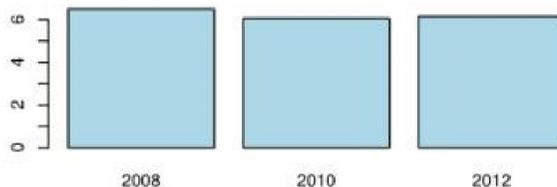
Quantité émise sur la CA de la Porte du Hainaut – année 2012  
(en tonnes)



Fond de carte BD GEOFLAB® - © IGN Paris - 2016

Fiche d'identité réalisée à partir de l'inventaire des émissions d'atmo Hauts-de-France pour les 6 activités principales. L'inventaire recense une quarantaine de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre. Voir rubrique Emissions de polluants - [www.atmo-hdf.fr](http://www.atmo-hdf.fr), Données A2008-2010-2012\_M2012-V4

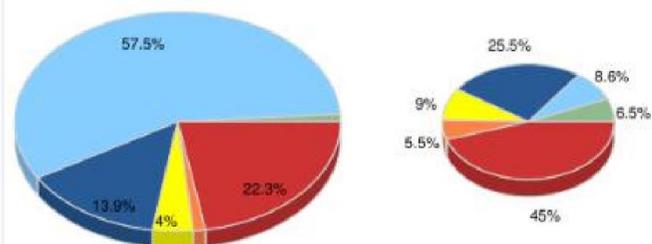
### Evolution des émissions du territoire (en kt)



## CAPH

5.1% des émissions régionales

### Répartition des émissions par secteur d'activité



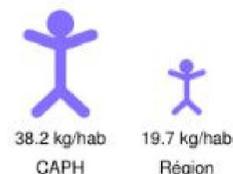
Répartition (en %) des émissions de NOx sur la CA de la Porte du Hainaut par secteur d'activité – Année 2012

Répartition (en %) des émissions de NOx sur la région Hauts-de-France par secteur d'activité – Année 2012

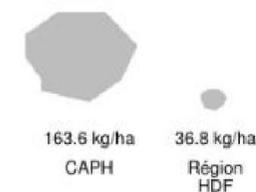
- Agriculture, sylviculture et aquaculture hors UTCF\*
- Extraction, transformation et distribution d'énergie
- Industrie manufacturière, traitement des déchets, construction
- Résidentiel, tertiaire, commercial, institutionnel
- Modes de transport autres que routier
- Transport routier

\* Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt

### Emissions par habitant



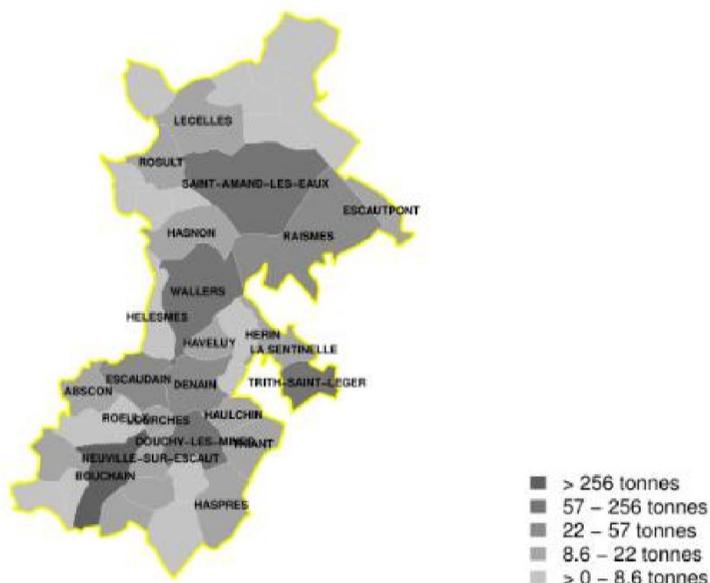
### Emissions par hectare





## Particules (PM10)

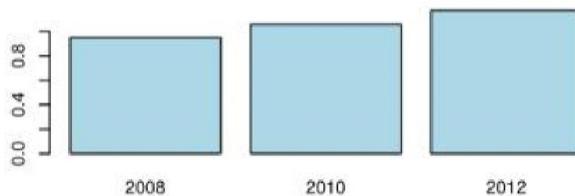
Quantité émise sur la CA de la Porte du Hainaut – année 2012  
(en tonnes)



Fond de carte BD GEOFLAB - © IGN Paris - 2016

Fiche d'identité réalisée à partir de l'inventaire des émissions d'atmo Hauts-de-France pour les 6 activités principales. L'inventaire recense une quarantaine de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre. Voir rubrique Emissions de polluants - [www.atmo-hdf.fr](http://www.atmo-hdf.fr). Données A2008-2010-2012\_M2012-V4

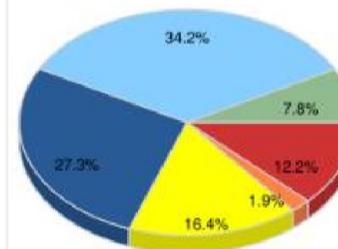
Evolution des émissions du territoire (en kt)



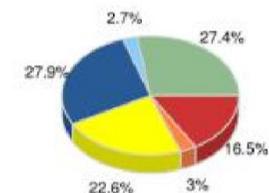
CAPH

3.2% des émissions régionales

Répartition des émissions par secteur d'activité



Répartition (en %) des émissions de PM10 sur la CA de la Porte du Hainaut par secteur d'activité - Année 2012



Répartition (en %) des émissions de PM10 sur la région Hauts-de-France par secteur d'activité - Année 2012

- Agriculture, sylviculture et aquaculture hors UTCF \*
- Extraction, transformation et distribution d'énergie
- Industrie manufacturière, traitement des déchets, construction
- Résidentiel, tertiaire, commercial, institutionnel
- Modes de transport autres que routier
- Transport routier

\* Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt

Emissions par habitant



7.4 kg/hab  
CAPH



6.1 kg/hab  
Région HDF

Emissions par hectare

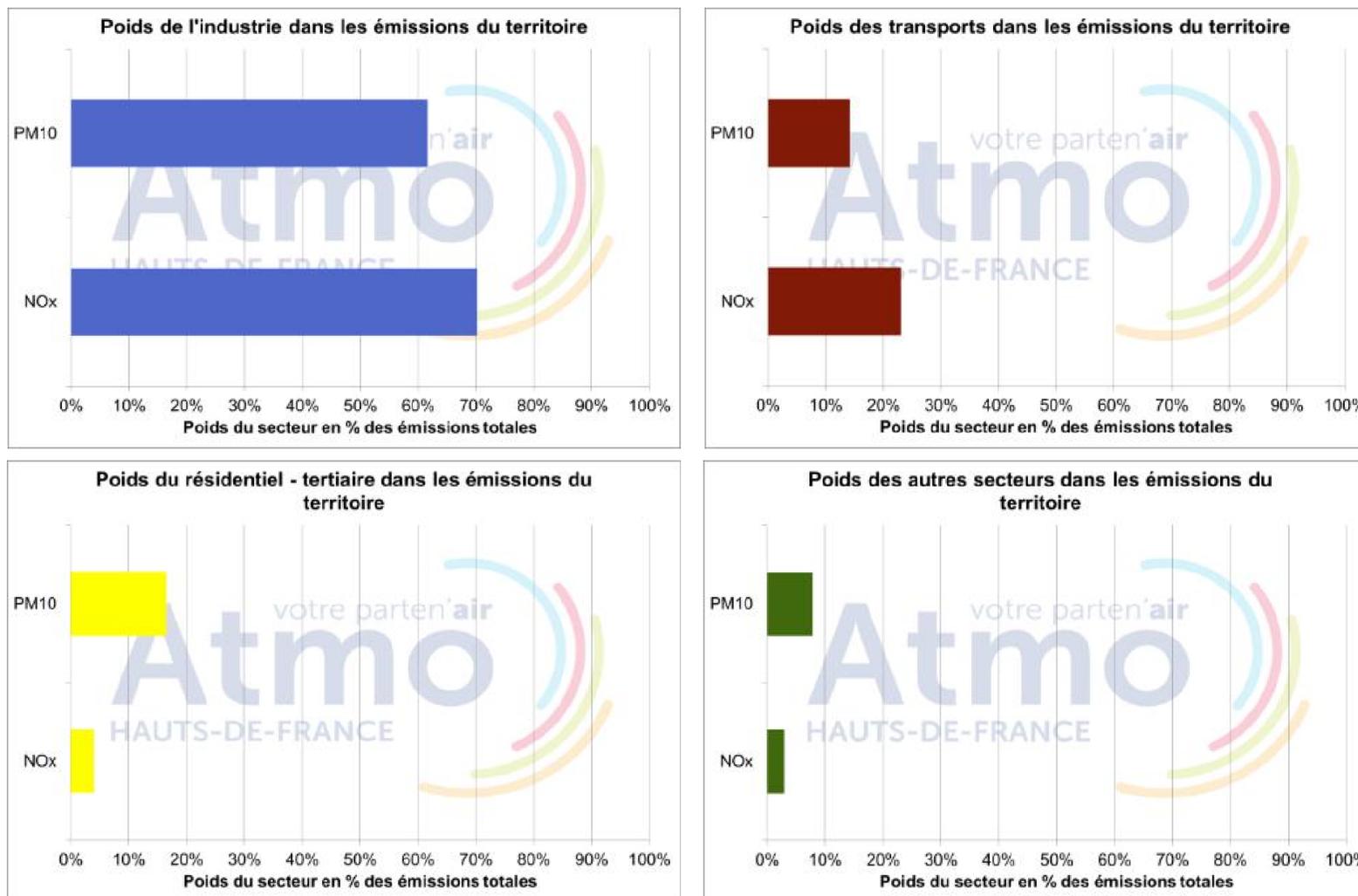


31.8 kg/ha  
CAPH



11.5 kg/ha  
Région HDF

## Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut



A l'échelle de **la CAPH**, le secteur industriel est le plus gros émetteur de PM10 et d'oxydes d'azote, avec respectivement 62% et 70% des émissions totales du territoire. Ce constat est à mettre en relation avec les établissements industriels encore présents sur cette zone. Le deuxième émetteur de PM10 est le secteur du résidentiel-tertiaire, tandis que celui des oxydes d'azote est le secteur des transports. Enfin les autres secteurs représentent la part la plus faible des émissions du territoire.

# Valenciennois: Et la santé ? C'est vraiment pas le pied (1/2)

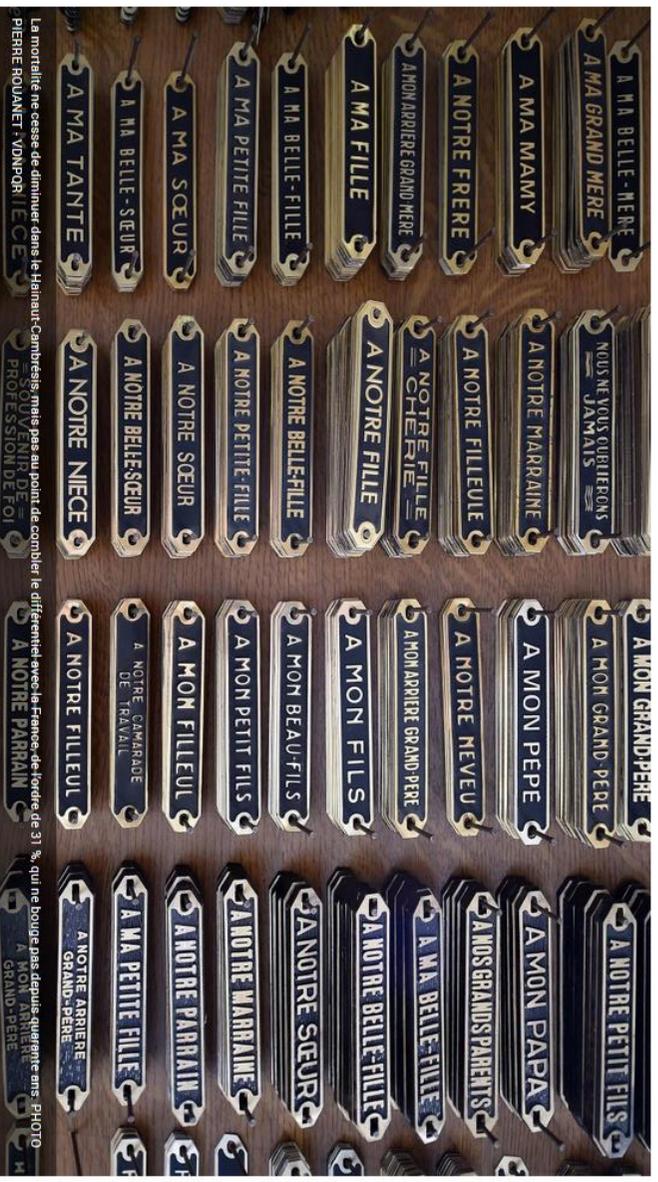
Un diagnostic de l'état de santé de la grande région, établi l'année dernière au plus près des territoires, ne laisse pas de place au doute : le Valenciennois, dont la mortalité dépasse très largement celle de la France, de l'ordre de + 31 %, ne va pas très bien. Cancers, maladies cardiovasculaires, tabac, alcool : l'arrondissement paie un lourd tribut à son héritage socioculturel.

Sébastien Ohédozeau – Infographies: Laurent Breyer | 10/02/2018

100 partages

Partager

Twitter



## La surmortalité, « une épidémie »

Dernier en tout, le Valenciennois ? Avec un taux de chômage qui dépasse les 15 %, un niveau de formation faible, des revenus qui le sont tout autant (14,2 % de la population au RSA), un indice de pauvreté atteignant 25 %, il affiche des indices socio-économiques qu'il est tentant de corréler avec son état de santé.

Invités à présenter l'activité du centre hospitalier de Valenciennes, en janvier, devant les élus du conseil municipal, le directeur, Rodolphe Bourret, et la présidente de la commission médicale d'établissement (CME), Isabelle Girard-Buttaz, ont avancé des chiffres à faire frémir. Le plus emblématique : + 31 %, comme la surmortalité constatée à l'échelle du groupement hospitalier de territoire (GHT) du Hainaut-Cambrésis, pour la période 2006-2013, comparée au pays tout entier. Exprimé autrement, **cela donnerait 1 352 morts chez les hommes et 1 105 chez les femmes en moins chaque année si la mortalité, chez nous, était la même qu'en France.**

En dépit d'une offre de soins qui n'est pas moins bonne qu'ailleurs mais « *ne permet pas d'inverser la tendance* », note le Dr Girard-Buttaz, le territoire ne comble pas l'écart : entre 1980 et 1987, entre 1993 et 2000, il était sensiblement le même. « *À ce niveau-là, c'est une épidémie* », tranche Rodolphe Bourret.

## Le top des internautes

AUJOURD'HUI



**1 Les 12 coups de Midi : « Benoît le Lensois » répond fermement à sa communauté masochiste »**



**2 Aubigny-au-Bac : Circulation perturbée sur l'axe Douai-Cambrai après un face-à-face mortel**



**3 Sin-le-Noble - La jeune femme de 23 ans a été retrouvée morte**



**4 Métropole lilloise : La troisième école européenne de France ouvrira en septembre à Marcq-en-Baroeul**



**5 Tourcoing : Pour la deuxième fois en deux ans, l'assurance retraite lui annonce sa mort**

## Comment ça va la santé ?

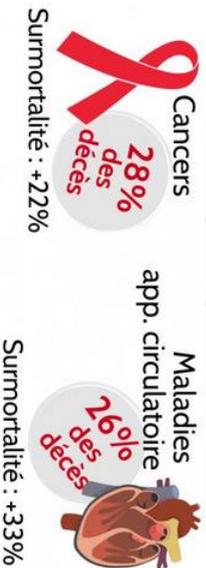
### Surmortalité

## Comment ça va la santé ?

### Surmortalité

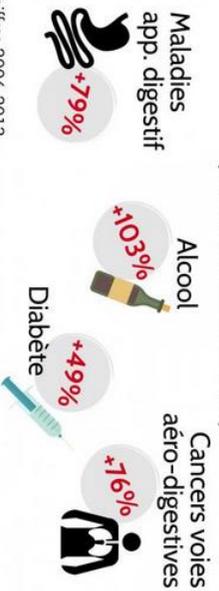


### Deux principales causes



### Autres causes

(%/ données nationales)

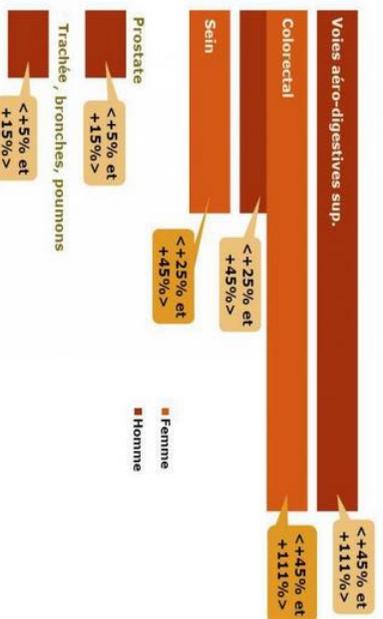


Chiffres 2006-2013 -  
source ORS

### Les cancers, première cause de décès

C'est sur un axe reliant Bethune – Bruy-la-Buissière au Valenciennois que la mortalité par cancers est la plus élevée dans les Hauts-de-France, relève l'Observatoire régional de santé (ORS) dans le diagnostic territorialisé qu'il établissait l'année dernière. La surmortalité y avoisine les 30 % (18 % pour l'ensemble de la région). Encore pire si l'on zoome sur les hommes de moins de 65 ans, **chez qui la surmortalité atteint 69 %** (elle ne dépassait pas 45 % il y a vingt ans).

### DIFFÉRENTIEL DE MORTALITÉ PAR CANCERS /FRANCE HEXAGONALE



Pas un type de cancer qui échappe à la dure réalité des chiffres. Ceux touchant les voies aérodigestives font de gros dégâts (+ 76 % dans le Hainaut-Cambrésis), chez les hommes essentiellement. À l'inverse, le cancer colorectal frappe plus fort chez les femmes ; le grand écart est patent entre le Valenciennois (où la surmortalité est comprise entre 45 et 111 %) et l'ensemble de la région (+ 20 %).

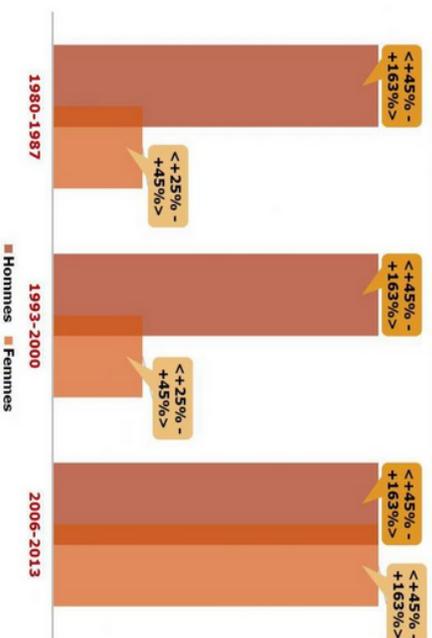
### Les maladies cardiovasculaires, de l'appareil respiratoire...

On meurt plus de maladies cardiovasculaires que de cancers dans la Sambre-Avesnois et le Cambrésis. Ce particularisme alimente la surmortalité constatée (+ 33 %) dans l'ensemble du Hainaut-Cambrésis. Chez les moins de 65 ans, le surplus oscille entre 45 et 75 %. À l'échelle du territoire de démocratie sanitaire tel que défini par l'ORS (Hainaut-Cambrésis + Douaisis), le Dr Girard-Buttaz avance une surmortalité de 55 % chez les hommes de cette tranche d'âge.

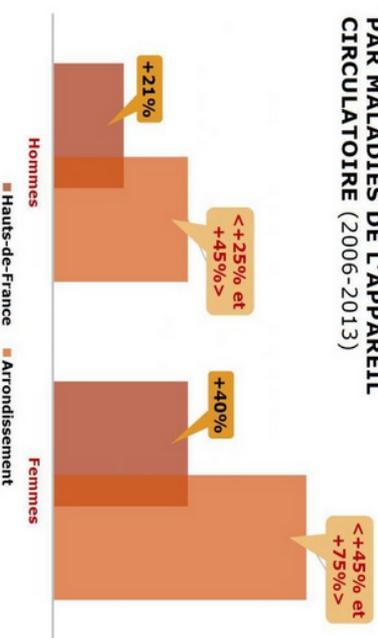
Au quatrième rang des causes de décès (derrière les causes externes intégrant les accidents, les suicides...), les maladies de l'appareil respiratoire affolent les compteurs **dans un arrondissement où la silicose frappe quinze fois plus qu'en France** : la surmortalité y est de 125 % chez les hommes et de 60 % chez les femmes.

Les maladies de l'appareil digestif crévent tous les plafonds avec une surmortalité globale de 80 % et de... **275 % chez les femmes de moins de 65 ans** ! De la même manière, le diabète de type 2 touche plus les femmes (surmortalité de 45 à 81 %) que les hommes (25 à 45 %).

### DIFFÉRENTIEL DE MORTALITÉ PAR MALADIES DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE



### DIFFÉRENTIEL DE MORTALITÉ PAR MALADIES DE L'APPAREIL CIRCULATOIRE (2006-2013)



### Alcool et tabac, facteurs aggravants

Les ravages causés par l'alcool restent ahurissants dans toute la région, et encore plus dans le Hainaut-Cambrésis où la surmortalité atteint 103 %. Elle serait même de 150 % en élargissant le spectre au Douaisis. S'agissant de la mortalité liée au tabac, l'écart avec la France est moindre. Encore que chez les hommes de moins de 65 ans, l'ORS observe quelques situations extrêmes, dont celle du Valenciennois, où la surmortalité dépasse les 70 %. Il n'empêche : la cigarette, qui a causé 8 300 décès dans les Hauts-de-France entre 2006 et 2013, tue trois fois plus que la consommation d'alcool.